

Journées Nationales du Management de la Mobilité

30 juin 2020

Appel à expérimentation territoires ruraux

-

Jean-Baptiste Autissier
DGITM/MINT



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

France Mobilités



- Initiative du ministère en charge des transports lancée en 2018 pour faciliter l'innovation
- Principe d'une communauté ouverte (entreprises de transport, start-ups, collectivités locales, incubateurs, fonds d'investissements, organismes de formation, associations ...)
- La co-construction est privilégiée pour le développement des innovations
- Marque ouverte à tous les « membres de la communauté »



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Les territoires ruraux/peu denses

- Dans les communes « isolées » (hors couronne périurbaine) 89 % d'usage de la voiture
- 86 % déclarent n'avoir pas le choix de leur mode de déplacement (baromètre des mobilités – Wimoov / FNH)
- L'enjeu est celui de base du management de la mobilité :
 - **Créer/améliorer des alternatives à la voiture individuelle**
- L'innovation se concentre avant tout dans métropole
=> choix d'un appel à projet dédié aux territoires ruraux



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

L'appel à expérimentations du 21 février 2020

Annoncé à l'occasion du Comité Interministériel aux Ruralités

- Déroghations pour des solutions de mobilités dans les territoires ruraux
- Objectifs de réduction des fractures territoriales et sociales
- Appui sur le dispositif France Expérimentation du Ministère de l'Economie, piloté par la DITP

- le calendrier :

Date limite de dépôt des pré-dossiers : **15 septembre 2020**

Publication de la liste des candidats présélectionnés : **15 octobre 2020**

Date limite de dépôt des dossiers complets : **15 décembre 2020**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Les expérimentations dérogatoires

- Elles s'appuient sur l'article 37-1 de la Constitution, qui prévoit :

« La loi et le règlement peuvent comporter, pour un objet et une durée limités, des dispositions à caractère expérimental. »

Ces dérogations sont déterminées par les moyens habituels, il faut une mesure de niveau équivalent pour déroger à une disposition législative ou réglementaire

La loi organique d'application prévoit que chaque mesure expérimentale doit être évaluée avant toute pérennisation éventuelle



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

France Expérimentation

- Toutes les domaines sont autorisés, sauf les demandes d'exonération fiscales
- Les dossiers sont étudiés en réunion interministérielle pour des arbitrages rapides.
- Lorsqu'une mesure est décidée :
 - L'expérimentation peut se faire à l'échelle de la France ou d'un territoire limité
 - Le territoire peut être celui qui fait la demande, mais il peut être étendu pour avoir un échantillon plus représentatif (après un appel à candidature éventuel)
 - Les dispositions ne peuvent être réservées à une entreprise ou une association en particulier
 - Des modalités spécifique pour accéder à ces dérogations peuvent être fixées dans la loi ou par décret



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Spécificités France Mobilités

- Réservé aux projets de mobilité en territoires « ruraux »
- L'aspect social des projets est encouragé
- Le projet doit être présenté par une collectivité territoriale : gage que des contacts ont eu lieu sur le terrain et qu'un terrain d'expérimentation est possible
- Les cellules d'appui régionales peuvent être sollicitées à tout moment de la création du projet.
- Accompagnement obligatoire si le dossier est présélectionné
- Rappel du calendrier :

Date limite de dépôt des pré-dossiers : **15 septembre 2020**

Publication de la liste des candidats présélectionnés : **15 octobre 2020**

Date limite de dépôt des dossiers complets : **15 décembre 2020**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

L'appel à projets dérogations de 2018

- Lancé en septembre 2018
- 46 dossiers reçus, instruits et traités en RIM au premier semestre 2019
- Sujets inscrits dans la LOM de manière pérenne :
 - Contrôle automatisé pour les voies de convoiturage
 - Plateforme d'intermédiation pour le transports de marchandises
 - Co-transportage
 - Guichet permanent pour les mesures de niveau réglementaire
 - Fonctionnement par vague pour les mesures de niveau législatif qui nécessitent un vecteur au Parlement
- Une mesure réglementaire sous forme d'expérimentation :
 - Platooning poids-lourds (décret à venir)
- Les autres sujets étaient non éligibles ou non opportuns



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Expérimentation dans les territoires ruraux

Merci de votre attention

Contact :

Jb.autissier@developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire